

# Communiqué de presse

---

Répondant: »Bertrand Baumann/Thomas Gehrig

27 mai 2010, 17h30

## Les débats et décisions du Synode d'été 2010

**Le Synode (parlement) des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a tenu sa session d'été 2010 du 25 au 27 mai 2010. D'importantes décisions ont été prises dans les domaines du dialogue interreligieux, des compétences en matière de direction de la paroisse et sur la question des ministères ecclésiastiques. Les 200 députées et députés du parlement de l'Eglise ont également pris position sur la révision en cours de la loi cantonale bernoise sur les Eglises**

### **Clarifications sur les compétences au sein de la paroisse et sur les ministères** (voir communiqué séparé)

La révision partielle du règlement ecclésiastique relative à la question des compétences décisionnelles au sein de la paroisse et la question des ministères constituait l'un des principaux dossiers au menu des délibérations de cette session d'été. Rappelons que le projet présenté par le Conseil synodal de révision partielle du Règlement ecclésiastique résulte d'une vaste procédure de consultation de l'ensemble des parties intéressées (paroisses, arrondissements ecclésiastiques, associations professionnelles, partenaires). Au terme d'un débat de plus de sept heures, les députées et députés ont pu se rallier à la plupart des propositions du Conseil synodal. La question des compétences d'intervention notamment dans les situations de conflit au sein d'une paroisse a été clarifiée. Le Conseil synodal s'est engagé à apporter des précisions à certaines dispositions en vue de la 2<sup>e</sup> lecture qui aura vraisemblablement lieu à l'été 2011.

### **La révision de la loi cantonale sur les Eglises va dans la bonne direction pour les députées et députés au Synode**

Parmi les différents points objet de la révision, l'obligation de résidence des pasteurs et pasteuses et la solution de compromis proposée dans le projet de révision prévoyant une "obligation de résidence réduite" a, au terme d'un débat très animé autour de la question plus générale de la présence des ecclésiastiques au sein de la communauté, recueilli l'assentiment de la majorité du Synode. Le bureau du Synode a été chargé d'informer la direction cantonale des Eglises des réflexions du Synode sur le projet de révision.

## **Les principes de la rencontre et du dialogue des religions inscrits dans le règlement ecclésiastique**

La révision partielle du règlement ecclésiastique concernant la collaboration avec le judaïsme et les autres religions du monde a été approuvée à l'unanimité. Les précisions proposées lors du Synode d'hiver 2009 ont pu être intégrées dans la version finale. Cette nouvelle réglementation offre aux paroisses une base fiable pour entretenir le dialogue interreligieux au niveau local et engager des démarches dans ce sens. Par le biais de la brochure intitulée « Rencontre et dialogue des religions » présentée au Synode dans sa version finale, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'affirment comme la première Eglise nationale à faire un état des lieux complet du dialogue interreligieux dans les régions de leur ressort territorial.

## **En outre, le Synode a...**

- **accueilli Setri Nyomi, secrétaire générale de l'Alliance réformée mondiale**, qui s'est exprimé sur la prochaine création à Grand Rapids (USA) de la nouvelle association faitière des réformés au niveau planétaire, et a exhorté les députées et députés et les fidèles des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à poursuivre leur engagement en faveur de la justice et de la paix dans leur environnement immédiat et dans le monde, en particulier en matière de dialogue interreligieux, sur la question de l'eau, du conflit israélo-palestinien ou de la mondialisation.
- **décidé la poursuite de la participation aux salons et comptoirs**. Les députées et députés ont accepté de prolonger de trois ans la participation oecuménique à la "Bea" (foire du printemps à Berne) et au salon du mariage "MariNatal". Pour le Synode, cette participation permet à l'Eglise de se rapprocher de la population : « Nous allons parmi les gens et à la rencontre des gens », a souligné Andreas Zeller, président du Conseil synodal. Ces manifestations permettent à un public éloigné de l'Eglise de découvrir les Eglises nationales comme une communauté de quête et de cheminement ouverte à tous.
- **accepté d'augmenter le temps de travail pour les conseillères synodales et conseillers synodaux à temps partiel**. L'analyse établie par une commission spéciale a montré que la charge de travail des membres à temps partiel du Conseil synodal dépasse 60 pour cent en moyenne. Le principe d'une augmentation de leur taux d'occupation de 30 à 45 pour cent au 1<sup>er</sup> janvier 2011 n'a pas été contesté. Par la même occasion, l'exécutif a été chargé de formuler des mesures à moyen et à long terme et de présenter un rapport au Synode d'ici la fin de l'année. Outre le temps de travail, cette fonction exige une grande flexibilité de la part des Conseillers synodaux, ce qui rend difficile l'exercice d'une autre activité professionnelle en parallèle. Grâce à ces adaptations, cette charge pourra aussi être assumée par des personnes n'ayant qu'un revenu complémentaire modeste.

- **débatu sur une interpellation relative à l'avenir des protestants** dans le canton de Berne et en Suisse et a suscité une prise de position du Conseil synodal (voir communiqué séparé).
- **approuvé les comptes annuels 2009**. Ils bouclent sur un bénéfice de 770'000 francs.
- **approuvé le rapport d'activité 2009**. L'éditorial du président a donné lieu à un débat de fond sur la conception de l'Eglise.
- **élu le pasteur biennois Peter Winzeler** à la délégation de la FEPS.
- adopté le procès-verbal du Synode d'hiver 2009.

*Pour toute information: Bertrand Baumann, communication francophone, 078 743 92 39,  
Thomas Gehrig, service de la communication, 079 760 06 06*

*Toute la documentation du Synode est disponible sous [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch)*